

UNIVERSITE

Universités en danger : l'Université de Montpellier fait part de ses inquiétudes

Engagé pour la défense d'une Université publique, professionnalisante et de recherche intensive, le Président de l'Université de Montpellier Philippe Augé tient à faire part de ses inquiétudes quant à l'augmentation des contraintes financières pesant sur les établissements d'enseignement supérieur.

Depuis de nombreuses années, il est demandé aux Universités d'assumer de nouvelles missions (engagement en matière de transition écologique, développement de l'appui à l'insertion professionnelle, implantation dans les territoires et les villes d'équilibre, meilleure prise en charge de l'inclusion et du handicap, actions en faveur de la santé étudiante, lutte contre les violences sexuelles et sexistes...) dont le coût n'a jamais été compensé intégralement par l'État.

Plus récemment, de nombreuses mesures en matière de ressources humaines ont été décidées par l'État et n'ont pas donné lieu à compensation intégrale :

- C'est le cas des mesures indiciaires dites « Guerini » (augmentation de 3,5% en 2022 et de 1,5 % en 2023, revalorisation de 5 points en 2024) représentant une charge de 7 millions d'euros en 2024 pour l'université de Montpellier, charge qui sera reconduite en 2025 ;
- C'est également le cas d'autres dispositifs lancés par l'État (forfait mobilités durables, CET, indemnité télétravail...) qui représentent un surcoût de 3 millions d'euros déjà assumé par l'établissement en 2024, surcoût qui sera également reconduit en 2025.

Sans remettre en cause l'intérêt de ces mesures pour notre communauté, il convient, pour autant, de rappeler que l'État doit assumer ses choix et ne peut laisser à la charge de ses opérateurs le financement des mesures qu'il annonce. Un principe de bon sens est que le décideur (État) soit le payeur !

Dans le même temps, l'Université a dû assumer et assume encore l'augmentation du coût des fluides, liée à la crise énergétique (surcoût de 2 millions d'euros non compensés par an). Pour 2025, l'ensemble des mesures précédemment évoquées et non compensées représentent déjà plus de 12 millions d'euros. Jusqu'à présent, le niveau important de ressources propres que l'Université de Montpellier a dégagé, associé à une gestion rigoureuse, a permis d'amortir l'impact de ces dépenses supplémentaires imposées par l'État.

Mais, à cela s'ajoute l'annonce faite très récemment par le Gouvernement d'augmenter, sans compensation, les cotisations du Compte d'Affectation Spéciale destiné au régime de retraite des fonctionnaires (CAS Pensions), ce qui représentera un nouveau surcoût de 5 millions d'euros. Au total, nous sommes donc déjà à 17 millions d'euros non compensés au titre du budget 2025. Ces charges non compensées par l'État mettent l'Université en difficulté en grevant considérablement son fonds de roulement (les réserves).

Or, le fonds de roulement des Universités n'est pas un « trésor de guerre », comme certains pourraient le croire. Il est le résultat d'une gestion saine et rigoureuse qui permet à l'établissement de porter des opérations d'envergure au service de nos étudiants et de nos personnels. Nous contraindre à prélever massivement sur notre fonds de roulement pour le dégrader, voire même le rendre nul, entraînerait une asphyxie totale de l'Université !

Face à ce désengagement progressif de l'État, les Universités se verront contraintes de freiner leurs initiatives notamment en matière de rénovation bâtementaire, d'appui à l'innovation et la recherche, d'investissements pédagogiques et d'offre de formation alors même que les Universités françaises ont acquis ces dernières années une visibilité incontestable dans les classements internationaux.

C'est un coup dur porté à celles et ceux qui, au quotidien, s'investissent dans nos établissements.

C'est un coup dur porté au rôle d'ascenseur social que sont les Universités pour nos étudiants.

C'est un coup dur porté à l'action de développement économique que nous représentons dans nos territoires.

À terme, c'est un coup dur porté à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

L'Université de Montpellier, profondément attachée aux valeurs du service public, ne saurait se résoudre à ne plus pouvoir poursuivre la dynamique ambitieuse qu'elle a su initier.

Contact presse :

Université de Montpellier

Présidence :

presidence@umontpellier.fr

Direction de la communication

Nathan Roure

+33 (4) 34 43 31 90 / + 33 (6) 99 39 99 27

nathan.roure@umontpellier.fr